

Pincé avec huit pochettes d'herbe : « Je ne suis pas un trafiquant »

La prison, il a connu. Le tribunal de Thionville a décidé que le jeune majeur y retournera. Inquiété dans une affaire de stupéfiants, à Guénange, le Mosellan vient d'écooper de huit mois ferme. En mars dernier, Les gendarmes avaient trouvé sur lui, huit pochettes d'herbe.

• LE 07/04/2019 A 05:00



Photo HD Le prévenu, jugé en comparution immédiate au palais de justice de Thionville, a été condamné à huit mois ferme. Photo RL /Julio PELAEZ

Mineur, il avait été rattrapé par la justice pour avoir trempé dans des affaires de vol et d'extorsion avec violence. Ce qui à l'époque lui avait valu un long séjour en prison. Cette fois, le revoilà dans le viseur des juges, pour un dossier de stupéfiants.

En cet après-midi du mois de mars, il se trouve à Guénange, commune où réside sa grand-mère. Une patrouille de gendarmes emprunte le boulevard de la Division-Leclerc, repère une silhouette avec une capuche et un guetteur, qui sonne aussitôt l'alerte. Les militaires flairent le manège, et interpellent le jeune homme à la capuche. En garde à vue, celui-ci reconnaît la présence de drogue sur lui, « pour [sa] consommation personnelle ». Soit huit pochettes d'herbe de cannabis, l'équivalent de 35 grammes. Une quantité suffisante aux yeux du ministère public pour la qualifier de trafic. « J'en avais acheté plus pour passer un bon moment tranquille », se défend celui qui assure n'avoir rien à voir avec un trafiquant.

Son avocate souligne d'ailleurs que son client « consomme de façon importante depuis deux ans ». Qu'il doit faire l'objet d'un suivi, et propose une peine aménageable sans mandat de dépôt.

Aux cinq mois ferme réclamés par le parquet, le tribunal de Thionville ajoutera in fine trois mois supplémentaires, correspondant à la révocation d'un sursis en cours, avec maintien en détention. Retour à la case prison donc.